

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un avocat général près
la Cour de Justice Benelux
M (85) 11

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéa 1, 2 et 3 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 22 août 1985 de la démission de Monsieur A. SPIELMANN, de ses fonctions d'avocat général près la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition des Ministres de la Justice du Luxembourg, de Belgique et des Pays-Bas,

A pris la décision suivante :

Article 1er

Monsieur C. WAMPACH, Procureur général d'Etat du Luxembourg est nommé avocat général près la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 8 novembre 1985.

Le Président du Comité de Ministres,

H. van den BROEK